

Aurélien Petit

Groupe de Sociologie Politique Européenne (PRISME-GSPE) ; Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg

LE ROLE DES MEDIATEURS DE LA POLITIQUE EUROPEENNE DE RECHERCHE AU CNRS : INSTITUTIONNALISATION ET LEGITIMATION D'UN MODELE EUROPEEN D'INTERVENTION PUBLIQUE

Le concept d'Espace Européen de la Recherche connaît un certain succès. Mobilisé en premier lieu par les institutions européennes, Commission en tête, on le trouve désormais au cœur des débats nationaux sur les politiques de recherche. Ainsi, en France, la problématique de la construction de l'Europe de la recherche fait partie intégrante des réflexions qui entourent la réforme des organismes de recherche publique comme le montre, entre autre, l'organisation en juillet dernier d'un colloque dédié au sujet par le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)¹. De même, les Pôles universitaires de France se sont récemment réunis à Strasbourg pour exprimer du type d'approche et d'attente qu'ils ont à l'égard d'une Europe de l'enseignement et de la recherche². C'est également par une réflexion sur l'Europe de la recherche que se prolongent les débats qui ont animés le mouvement social des chercheurs du début de l'année 2004³. En outre, le concept d'"Espace Européen de la Recherche" s'incarne désormais dans un ensemble

d'instruments qui définissent la politique européenne de recherche. Le Programme Cadre pour des actions de Recherche, de Développement Technologique et de démonstration ("Programme Cadre" ci-après) s'est imposé comme l'élément majeur d'une telle politique. Censé aider à l'émergence d'une « zone sans frontières pour la recherche »⁴, il sert principalement à financer des projets de recherche transnationaux visant à favoriser le travail des chercheurs européens dans des projets communs⁵.

Concept à la mode, l'Espace Européen de la Recherche pose cependant plusieurs problèmes. Il s'agit d'un concept politique qui représente un enjeu de lutte dans les jeux politiques européen et nationaux. De fait, l'Europe de la recherche est souvent présentée comme une fin utile à mettre un terme au retard technologique de l'Europe vis-à-vis des Etats-Unis et servant à supprimer des dépenses inutiles dans les budgets nationaux. En revanche, les moyens concrets de mise en œuvre de la politique européenne de recherche sont moins souvent abordés. Ainsi, en restant au niveau de l'intention et du projet politique, les mobilisations du concept d'Espace

¹ Colloque intitulé « Europe de la recherche : objectif 2010 » organisé par le CNRS les 8 et 9 juillet 2004 qui s'est tenu au Centre d'Information Scientifique de l'Institut Pasteur à Paris.

² Colloque des Pôles universitaires de France intitulé « Dynamique européenne de l'enseignement supérieur et de la recherche : attractivité internationale des sites » organisé les 2 et 3 décembre 2004 à l'Institut de Science et d'Ingénierie Supramoléculaires de Strasbourg.

³ Le collectif « Sauvons La Recherche » a désormais lancé une pétition européenne intitulée « For a European Research », consultée sur internet le 25 septembre 2004 : <<http://fer.apinc.org/>>.

⁴ Présentation de l'Espace Européen de la Recherche sur le site internet des Institutions européennes. « Vers un espace européen de la recherche », consulté le 2 novembre 2004 : <<http://www.europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/i23010.htm>>.

⁵ Cette modalité d'intervention représente plus de 77% du budget du sixième Programme Cadre (soit près de 14 milliards d'euros sur cinq ans).

Européen de la Recherche ne rendent pas compte de l'objectivation réelle et actuelle d'un espace politique européen dans le secteur de la recherche. En effet, il y a bien des agents qui mettent en œuvre la politique européenne de recherche, qui évaluent la recherche et les chercheurs, distribuent des ressources financières dans le champ scientifique et cette mise en œuvre tend à s'institutionnaliser dans des manières de faire, d'être et de penser. Mais cet espace politique en voie d'institutionnalisation et ses effets concrets restent très mal connus.

Cette méconnaissance est d'autant plus regrettable que l'institutionnalisation d'une politique qui se donne pour but d'« *éliminer les obstacles administratifs et officiels qui entravent l'activité de la recherche scientifique* »⁶ en Europe est particulièrement problématique. En effet, cette politique publique européenne ne se construit pas sur du vide mais à partir – et souvent contre – des institutions nationales d'orientation politique de la recherche qui sont parfois empruntes de traditions séculaires et qui sont aussi soumises au changement. Par exemple, en considérant le cas français, on voit bien que les catégories d'entendement de la réalité proposées par la politique européenne diffèrent profondément des catégories d'entendement à partir desquelles s'est construit et institutionnalisé le rapport entre le politique et le scientifique au sein de l'Etat. Le principe même du modèle d'intervention publique européen – à savoir que la recherche doit être conduite et évaluée à partir de "projets" – s'oppose au modèle d'intervention français qui repose sur le financement stable de structures comme les organismes de recherche et dans lequel la plus grande part des ressources financières distribuées est constituée des salaires des chercheurs fonctionnaires. Le modèle contractuel européen se distingue donc du modèle subventionnel français en ce qu'il se rapproche des "nouvelles" conceptions du « *rôle de la science dans la société et [du] rôle*

⁶ Présentation de l'Espace Européen de la Recherche sur le site internet des Institutions européennes. « Vers un espace européen de la recherche », *op. cit.*

de l'état dans ce processus »⁷ identifiées par Blanka Vavakova. En effet, l'évaluation des projets de recherche pousse les chercheurs à justifier l'utilité tant sociale qu'économique de leurs travaux et est censée permettre à l'autorité politique de s'assurer de l'adéquation entre les intérêts des chercheurs et ceux plus généraux de la "bonne gestion" des finances publiques et de la performance économique du secteur industriel. De fait, pour les chercheurs, les modalités de participation à la politique européenne diffèrent profondément des modalités de participation à la politique nationale. L'évaluation européenne de la recherche consiste en la notation de documents bureaucratiques – des formulaires – par un jury d'experts scientifiques recrutés par la Commission. Or, cette évaluation européenne fait peser sur les scientifiques des exigences tendant à leur imposer la maîtrise de compétences managériales et gestionnaires dont ils considèrent bien souvent qu'elles ne font pas partie de leur métier. L'institutionnalisation du modèle européen remet ainsi en cause l'importance relative du capital scientifique et administratif dans le contrôle de l'allocation des ressources financières dans le champ scientifique⁸ et rend caduque certaines formes capitalisées de capital administratif. D'une certaine manière, la mise en œuvre de la politique européenne de

⁷ Blanka Vavakova, *La science de la nation ? Les paradoxes politiques de la logique économique*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 22. Aux pages 29 et suivantes, l'auteur fait référence au « *nouveau contrat social* » de David H. Guston et Kenneth Keniston – pour lequel « *la communauté scientifique a besoin de faire un effort pour justifier ses revendications en ressources publiques* » et « *gagner la confiance du public et du gouvernement, et d'accroître sa contribution au bien-être général* » (p. 29) – ainsi qu'à la thèse du « *nouveau mode de production de la connaissance* » notamment développée par Michael Gibbons et cinq autres auteurs – pour laquelle les critères d'évaluation de la recherche moderne doivent désormais prendre en compte la rentabilité économique et sociale des découvertes potentielles (p. 33-38).

⁸ Pour une référence aux deux espèces de capital, voir Pierre Bourdieu, *Science de la science et réflexivité*, Paris, Editions Raisons d'Agir, 2001, coll. « cours et travaux », p. 74.

recherche s'apparente à une révolution qui redéfinit les principes de distribution du capital administratif dans le champ scientifique tout comme le ferait une découverte scientifique révolutionnaire pour le capital scientifique⁹.

Les modèles d'intervention français et européen reposent donc sur des conceptions différentes du rôle de la science et du politique et s'incarnent dans des processus bureaucratiques également différents. La légitimation du modèle européen d'intervention publique dans le secteur de la recherche est donc loin d'aller de soi. Or, si cette légitimation est *a priori* problématique en France, on n'observe cependant pas de sous investissement massif des chercheurs de l'hexagone dans la soumission des propositions – on remarque seulement un léger différentiel dans ce sens – et les performances des propositions françaises, toutes disciplines confondues, sont plutôt bonnes. Concernant la recherche publique, on pourrait voir dans cet investissement européen la conséquence des baisses du budget national de la recherche de ces dernières années¹⁰ qui rendent utiles la recherche de financements extérieurs complémentaires pour les laboratoires. Cependant, une telle explication n'est pas suffisante : s'il existe un climat propice à l'engagement européen des chercheurs, ce climat n'explique pas pourquoi ceux-ci acceptent de consacrer beaucoup d'énergie et de temps à la préparation de propositions européennes dont ils maîtrisent mal les

exigences de rédaction plutôt que de contester les choix politiques du gouvernement dans l'espace national par exemple. L'engagement dans l'espace européen n'est pas neutre ; il a un coût pour le chercheur. Il y a donc bien une tension entre un besoin de financement non assumé par l'Etat et une inadaptation aux exigences bureaucratiques de la participation à la politique européenne. D'où l'importance d'une étude des formes d'institutionnalisation du modèle européen d'intervention publique dans le secteur de la recherche – ou du « modèle [européen] de politique de la science »¹¹ pour parler comme Luc Rouban – pour comprendre comment et pourquoi les chercheurs – et quels chercheurs ? – acceptent l'institutionnalisation de formes bureaucratiques d'évaluation de leur recherche pour lesquelles ils ne disposent pas *a priori* de compétences ajustées.

Nous pensons qu'une des clés permettant de comprendre la légitimation du modèle européen se trouve dans l'étude du rôle des médiateurs de la politique européenne de recherche, c'est-à-dire des agents de l'institution de mise en œuvre de la politique européenne de recherche qui aident les destinataires de cette politique à se conformer aux règles et exigences du jeu européen de sélection des propositions. Dans notre cas, ces médiateurs sont typiquement les experts en montage de projets qui aident les chercheurs à répondre aux exigences bureaucratiques du montage d'une proposition européenne. Les médiateurs sont des agents qui font le lien entre l'espace européen et l'espace national en permettant notamment de réduire l'incertitude que représente la politique européenne pour les chercheurs. Ils sont tout à la fois des introducteurs à la politique européenne et partie prenante de l'institutionnalisation de cette politique. Ils ne sont donc pas des agents neutres et transitoires qui ne feraient que traduire les exigences européennes pour les chercheurs. Au contraire, l'institutionnalisation

⁹ Sur les effets de la découverte scientifique révolutionnaire, voir Pierre Bourdieu, *Les usages sociaux de la science. Pour une sociologie clinique du champ scientifique*, Paris, Institut National de la Recherche Agronomique, 1997, coll. « Sciences en question », p. 19. Bien évidemment, nous limitons la comparaison aux effets de la mise en œuvre de la politique européenne sur la manière d'acquérir le capital administratif (p. 21).

¹⁰ En France, les crédits budgétaires de recherche et développement représentaient 1,26 % du PIB en 1992, contre 0,99 % en 2001 (respectivement 0,81 % et 0,76 % pour les budgets civils, hors dépenses militaires et de défense). Source : *Projet de loi de finances pour 2004 – Etat de la recherche et du développement technologique*, Paris, Imprimerie Nationale, p. 229 (d'après une source de l'OCDE).

¹¹ Luc Rouban, *L'Etat et la science. La politique publique de la science et de la technologie*, Paris, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, 1988, p. 8.

des postes d'experts en montage et gestion de projets européens structure la mise en œuvre de la politique européenne de recherche et impose un mode d'allocation des ressources financières dans le champ scientifique au sein duquel ces experts jouent justement un rôle pivot essentiel. Ce point de vue sur la politique en train de se faire révèle donc que l'espace européen dans le secteur de la recherche n'est pas un espace de seule réussite au sein duquel travaillent en commun des chercheurs unis par des liens forts. C'est un espace de réussite ET d'échec, où les projets montés sont acceptés ou enterrés et où les experts tendent à s'imposer comme les agents régulateurs de la concurrence.

Pour mieux comprendre ces processus d'institutionnalisation et de légitimation, on développera deux points principaux. Dans un premier temps, il s'agira de s'interroger sur ces experts, d'analyser leurs trajectoires et les représentations qu'ils ont du rôle de la science et de la politique scientifique afin de mieux expliquer la nature du modèle européen auquel ils donnent forme. Dans un second temps, on abordera leurs relations avec les agents du champ scientifique afin d'expliquer comment ils parviennent à rendre légitimes de nouvelles formes d'évaluation au sein desquelles ils ont

du pouvoir¹².

¹² Nous avons conduit nos recherches empiriques au CNRS, centre de recherche unique en Europe avec ses 2543 millions d'euros de budget et 26457 emplois inscrits (dont 11652 emplois de chercheurs) en 2003, et qui représente bien le modèle français puisque la majorité de ses dotations budgétaires servent à payer les salaires des chercheurs (*Projet de loi de finances pour 2004 – Etat de la recherche et du développement technologique*, Paris, Imprimerie Nationale, p. 132). Par ailleurs, une telle étude permet de saisir l'un des moyens du changement du modèle français dont il est beaucoup question aujourd'hui. Nous avons procédé par entretiens auprès de chercheurs, d'administrateurs et d'experts en montage de projets qui interviennent au CNRS (12 entretiens réalisés en face à face ou par téléphone entre le 22 mars 2004 et le 12 juillet 2004). Pour ce qui concerne les experts, nous avons interrogé plusieurs types d'acteurs : des Ingénieurs Projets Européens (IPE) – poste récemment créé par la Direction des Relations Internationales du CNRS –, des Chargés d'Affaire Europe (CAE) des Service du Partenariat et de la Valorisation qui interviennent dans les Délégations Régionales ainsi que des Chargés d'Affaires Communautaires qui travaillent dans les Départements Scientifiques. Nous avons rencontré 4 IPE qui ont des profils différents (les noms des personnes interrogées ont été changés) : Estelle a environ vingt-cinq ans, elle occupe ce poste d'IPE – son premier emploi – à la suite d'un DESS de Chef de Projets Européens ; Sophie a environ trente ans, elle a déjà travaillé pour des associations et des entreprises sur des projets européens ; Marc a également environ trente ans, il occupe ce poste d'IPE après avoir travaillé sur les questions de recherche en ambassade ; Martine a environ quarante ans, elle travaille dans le management de projets de recherche depuis une dizaine d'années. Nous avons rencontré une CAE : Céline, environ quarante ans, qui travaillait déjà dans la préparation de projets européens pour une Université avant d'entrer au Cnrs. Nous avons rencontré trois chercheurs : Mehdi, responsable d'équipe dans un laboratoire en Science de l'Univers, qui coordonne deux projets européens dans le sixième Programme Cadre ; Bernard, environ cinquante ans, responsable d'un département au sein d'un laboratoire en Sciences de la Vie, qui a participé à des projets européens et a récemment tenté d'en monter un autre, sans succès ; Louis, environ quarante-cinq ans, chercheur en Science de l'Univers, qui tente actuellement de monter un premier projet européen. Nous avons également réalisé un entretien avec Pierre, environ quarante-cinq ans, qui est Point de Contact National (PCN) au Ministère de la Recherche ; avec Daniel qui est Chargé d'Affaires Communautaires dans un Département Scientifique du Cnrs ; et avec Jean, environ cinquante ans, qui est responsable des IPE à la Direction des Relations Internationales du Cnrs.

La professionnalisation des experts en montage de projets européens : trajectoires et représentations des médiateurs de la politique européenne de recherche

La création effective de postes d'Ingénieurs Projets Européens au CNRS au cours du printemps 2003 est un signe de la reconnaissance croissante du métier d'expert en montage et gestion de projets européens et accompagne sa professionnalisation comme en témoigne la réglementation de l'accès à la profession ou encore l'émergence de promoteurs d'intérêts collectifs propres au groupe professionnel.

Alors que les "anciens" experts ont plutôt des formations en gestion ou juridiques généralistes, les "nouveaux" disposent de diplômes spécialisés dans la gestion de projets européens. Une fermeture du droit d'entrée au métier d'expert s'opère vis-à-vis de tous ceux qui ne possèdent pas les "bons" diplômes, alors qu'avant le recrutement était beaucoup plus ouvert. Par exemple, alors que Martine, une Ingénieur Projets Européens qui est expert depuis une dizaine d'années, possède une maîtrise en droit des affaires, la plus jeune Ingénieur Projet Européen recrutée au CNRS, Estelle, est diplômée du DESS de « *Chef de Projet Européen* » de l'Université de Cergy-Pontoise. L'accès au métier peut être assuré par d'autres formations similaires comme le DESS de « *Gestion des Affaires Européennes et Internationales* » de l'Université de Valenciennes ou encore des formations plus généralistes et qui ne sont pas centrées sur la gestion de projets comme le DESS de « *Politiques Publiques en Europe* » de l'Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg dont deux anciens élèves ont été recrutés sur Lyon en 2004 pour la gestion de projets européens coordonnés par le CNRS. A côté de ces formations qui délivrent des diplômes reconnus par l'Etat, on voit également fleurir un ensemble de cours privés et formations

courtes destinées aux professionnels¹³. Le développement de ces formations spécialisées semble correspondre à l'augmentation du niveau de technicité requis pour maîtriser la mise en œuvre des politiques européennes comme en témoigne Martine, Ingénieur Projets Européens, qui parle de son premier poste d'expert il y a dix ans :

« [...] j'ai eu cette période de... d'apprentissage, on va dire ; et heureusement que j'y étais il y a dix ans (*rire*) parce qu'y avait le temps... c'est vrai qu'on demandait beaucoup moins, même pour quelqu'un qui était du côté administratif, y avait moins de contraintes, donc, on pouvait plus s'intéresser, justement, à la science et à d'autres choses... »¹⁴

Le métier d'expert en gestion et montage de projets européens dispose donc de filières de formation spécialisées. Cependant, il n'existe pas de formation ciblée sur la gestion de projets européens de recherche alors que les experts insistent sur la spécificité de leur travail. Par exemple, pour une Ingénieur Projets Européens : « *c'est important, d'avoir une culture scientifique ; il faut une connaissance du milieu scientifique* »¹⁵. En fait, cette caractéristique du métier mise en avant n'est pas assurée par la formation mais par l'émergence d'une représentation de la profession qui prend des formes organisées. Ainsi, l'EARMA (European Association of Research Managers and Administrators – Association Européenne des Managers et Administrateurs de Recherche) se présente comme le premier groupe d'intérêt européen de représentation des experts en gestion de

¹³ Voir par exemple « Hyperion » qui propose des cours sur site à 3000 euros le cours : consulté sur internet le 25 octobre 2004 : <<http://www.hyperion.ie/index.htm>>. Il serait intéressant de se pencher sur les conditions de l'institutionnalisation de l'offre de formation aux professions de l'Europe politique dans le champ universitaire français.

¹⁴ Entretien personnel avec une Ingénieur Projets Européens (Martine).

¹⁵ *Ibid.*

projets scientifiques en Europe¹⁶. La présentation de l'association par ses dirigeants révèle plusieurs caractéristiques des rhétoriques professionnelles. En affirmant que « l'EARMA est une association à but non lucratif qui vise à promouvoir l'efficacité de la recherche et de l'innovation »¹⁷, c'est en effet le désintéressement des professionnels qui est mis en avant. L'expertise est alors censée être mise au service d'une cause – en l'occurrence l'amélioration de la recherche et de l'innovation – et non au service d'intérêts corporatistes. Jean, un représentant de la Direction des Relations Internationales du CNRS, fait d'ailleurs bien la distinction entre les experts qui « ont une démarche professionnelle [qu'il] trouve intéressante » et les « mecs prêts à sauter sur le premier centime d'euro qui passe »¹⁸. Plus loin, les auteurs de la présentation de l'EARMA soulignent l'importance de fixer des standards ou des niveaux – ce qui pourra permettre éventuellement d'exclure les charlatans du groupe – en affirmant que « EARMA a pour objectif d'améliorer la qualité de l'administration et du management de la recherche et de fixer les plus hauts niveaux de performance pour ceux qui sont engagés dans ce secteur. »¹⁹

Cette professionnalisation du métier d'expert qui correspond à une évolution des règles du jeu européen de préparation et de sélection des

propositions entraîne une exclusion tendancielle du jeu de tous ceux qui ne possèdent pas les nouvelles ressources nécessaires, qu'il s'agisse de chercheurs ou d'anciens experts des questions européennes. Cette monopolisation des moyens d'action légitimes dans le jeu européen aux mains des experts se manifeste donc par des oppositions entre agents aux profils différents qui se donnent à voir au CNRS dans l'opposition entre les Chargés d'Affaire Europe, qui sont les acteurs traditionnels de l'aide au montage de projets européens, et les Ingénieurs Projets Européens, qui les remplacent désormais pour les projets importants. La répartition théorique des tâches entre les deux types de poste est éclairante : alors que les premiers sont chargés des "petits" projets, les seconds s'occupent des "grands"²⁰. Ou encore, à la compétence technique des premiers s'oppose l'ambition des seconds d'être de véritables entrepreneurs de projets. En fait, ce n'est pas tellement l'intitulé formel du poste occupé qui détermine le rôle des agents mais plutôt leur plus ou moins grande adaptation au jeu européen et à sa complexification qui est notamment attestée par la possession des diplômes légitimes. Nous apportons ainsi une réponse partielle à la question générale posée par Didier Georgakakis dans *Les métiers de l'Europe politique* : « Faut-il désormais penser ces oppositions entre "jeunes" et "vieux" qui marquent nombre de propos tenus dans l'espace européen comme un sous-produit "normal" de la maturation institutionnelle de l'Europe, ou plutôt comme l'indicateur de

¹⁶ Cette association fondée en janvier 1995 regroupe environ 300 membres individuels et est accréditée auprès de la Commission Européenne : voir le site internet de l'association consulté le 22 octobre 2004 : <<http://www.earma.org/>>.

¹⁷ Traduction personnelle de « *The "European Association of Research Managers and Administrators" (EARMA) is a not-for-profit professional association that promotes the effectiveness of research and innovation* », consulté sur le site internet de l'EARMA le 22 octobre 2004 : <http://www.earma.org/documents/EARMA_mship_flyer.doc>.

¹⁸ Entretien personnel avec un représentant de la Direction des Relations Internationales du CNRS (Jean).

¹⁹ Traduction personnelle de « *EARMA's goal is to improve the quality of research management and administration and to set the highest professional standards of performance for those engaged in the field* », consulté sur le site de l'EARMA, *op. cit.*

²⁰ On peut par exemple lire sur le site internet de la Direction des Relations Internationales que les Ingénieurs Projets Européens « viennent compléter le dispositif du CNRS, composé des services du partenariat de la valorisation et des chargés d'affaires communautaires des départements scientifiques » et que « la mission des IPE est de gérer les grands projets de recherche européens ». Site internet de la DRI du CNRS, consulté le 25 octobre 2004 : <http://www.cnrs.fr/DRI/Bruxelles/6pcerdt/6pcerdt_suite.htm>.

transformations politiques de plus grande envergure ? »²¹

Cette professionnalisation traduit donc un ajustement des compétences des experts aux manières de faire et de penser légitimes dans le jeu européen. Il apparaît donc important, pour expliquer la nature du modèle européen, d'étudier les compétences de ces experts et d'en saisir les représentations du monde et particulièrement du rôle de la science. Il ressort de nos observations que, pour ces experts, la science doit être rationalisée et gérée selon des méthodes effectives de management, la préparation des projets apparaissant justement comme un moyen de justifier les dépenses publiques à destination de la recherche et permettant de neutraliser le manque de sérieux gênant des chercheurs. Pour les experts, cette mise en projet de la science permet également de briser la fermeture du laboratoire sur lui-même et les routines dans lesquels les chercheurs sont "empêtrés" en ouvrant la "tour d'ivoire" aux intérêts de la société et notamment du secteur économique.

La politique européenne apparaît donc, aux yeux des experts, comme un moyen parmi d'autres d'imposer de meilleures pratiques dans la recherche publique pour en améliorer l'efficacité. D'après une IPE, Sophie, ce n'est d'ailleurs pas tant l'intervention dans le cadre de la préparation d'une proposition européenne qui compte mais l'évolution des manières de faire dans le laboratoire que celle-ci permet de mettre en place :

« [...] quand vous commencez à poser la démarche "projet" dans un laboratoire – bon, nous on est appelé à le faire à partir du FP6 – ça peut prendre une ampleur beaucoup plus grande dans la tête du scientifique. C'est-à-dire qu'il va comprendre qu'à partir de la démarche que vous allez lui poser sur une thématique qui

l'intéresse, s'il l'applique à la vie de son laboratoire, il va optimiser ses ressources. Donc on génère, sans le vouloir au départ, une dynamique beaucoup plus grande de processus de changement. »²²

Pour expliquer la relative inefficacité de la recherche, les experts invoquent l'application de mauvaises méthodes de management par les chercheurs qui ne disposeraient pas des "bonnes" compétences (i.e. celles justement détenues par les experts). Ainsi, d'après Sophie, il faut que les chercheurs « *changent leur façon de travailler* » en s'appuyant sur la compétence d'« *économistes, sociologues [...] ou juristes* »²³. Le travail des experts permettrait d'apporter « *un regard extérieur* » ou « *un œil nouveau* » sur la recherche et l'organisation du laboratoire, les scientifiques étant considérés comme ayant trop le nez collé à leur recherche pour en voir toutes les « *externalités* » – le langage n'emprunte pas à l'économie sans raison :

« [...] comme [les chercheurs] maîtrisent la substantifique moelle de leur projet, ils pensent qu'ils sont capables de voir tous les impacts du projet. Or, il n'y a qu'un œil extérieur de spécialiste qui va voir les impacts et les externalités du projet. Donc, ça veut dire qu'ils vont devoir faire rentrer aussi dans leur esprit de laboratoire d'autres compétences, qu'ils ne connaissent pas, et ça aussi, ça fait peur. Parce que ça veut dire : on s'ouvre sur de l'extérieur et on s'ouvre sur un monde qu'on ne connaît pas, alors [...] : "Moi, je fais de l'écologie, par exemple, pourquoi je dois m'ouvrir sur des économistes ?" "Et d'abord, où je vais les trouver ?" : première question. »²⁴

La préparation d'une proposition européenne permettrait ainsi de « *complètement changer la vie d'un laboratoire* » qui fonctionne « *selon les mêmes règles avec les partenaires qu'il connaît depuis des lustres* »²⁵. Ou encore : « *avec le projet européen [...] le laboratoire, qui était un microcosme fermé, va devenir quelque chose de plus ouvert, et va devoir même s'élargir ou se restructurer en*

²¹ Didier Georgakakis, « L'Europe sur le métier : pour une sociologie politique de la construction européenne », in Didier Georgakakis, dir., *Les métiers de l'Europe politique. Acteurs et professionnalisations de l'Union Européenne*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2002, coll. « Sociologie politique européenne », p. 25.

²² Entretien personnel avec une Ingénieur Projets Européens (Sophie).

²³ *Ibid.*

²⁴ *Ibid.*

²⁵ *Ibid.*

équipe »²⁶. Le travail de l'expert tendrait donc à rattacher l'activité de recherche aux préoccupations sociales, et plus précisément économiques. Ainsi, Céline, qui est Chargée d'Affaire Europe dans un Service du Partenariat et de la Valorisation, dit donner une « *dimension un petit peu plus finie souvent aux projets, qui n'est pas purement scientifique mais qui a cette connotation un petit peu [...] de finalisation, [pour] permettre la diffusion des résultats, la sensibilisation des gens...* »²⁷ Cette diffusion des résultats correspond à une politique de la Commission qui souhaite intégrer la recherche et les industries innovantes en faisant entrer dans les projets européens des « *indusers* », c'est-à-dire des partenaires qui utilisent les découvertes. Martine, une Ingénieur Projet Européen aguerrie au métier résume bien ce point de vue en affirmant que « *la finalité de la recherche c'est d'être intégrée dans la société, c'est de servir la société : sinon, la recherche et les sciences ont pas lieu d'être... si ça peut pas servir à la société...* »²⁸

Faire tenir la science en projet à l'aide de compétences de management et de gestion : voilà bien l'ambition des experts qui utilisent volontiers le mot de "structurer" pour rendre compte de leur travail. Les Ingénieurs Projets Européens donnent à la recherche une forme qui est légitime aux yeux des agents de la Commission en inscrivant cette recherche dans des stratégies politiques (promotion du rôle des femmes dans la société, développement technologique dans une économie mondialisée...), en défendant les dépenses prévues et le type de partenariat recherché selon des modes de justification qui font sens pour les agents de la Commission, et en donnant des garanties de contrôle juridique des activités décisionnelles et financières du consortium. Ils donnent en quelque sorte un label de sérieux à une recherche qui en manquerait. Par exemple, pour Sophie : « *c'est*

super parce [que les scientifiques] ont des belles idées, mais qui vont se perdre si elles ne sont pas mis un peu dans une forme de serre, qui vont avoir le temps de grandir »²⁹. Pour les experts, les scientifiques sont plutôt des rêveurs qui ont besoin qu'on leur prenne la main. Ainsi, Martine, IPE qui connaît le « *milieu scientifique* » depuis dix ans, explique que les scientifiques ne savent pas être dans les délais – qui sont très strictes à la Commission – et donc qu'il faut « *s'adapter dans la demande [...] en avançant les dates limites [...] par exemple, à un consortium, on a une date au dix, et ben, on dit [au scientifique] qu'il faut pour le cinq...* »³⁰

On observe donc la professionnalisation du métier d'expert en montage et gestion de projets de recherche européens caractérisée par une tendance à la réglementation du droit d'entrée dans la profession (sanctionnée par l'acquisition de diplômes) et l'émergence de porte-parole d'une représentation organisée du métier qui visent à donner une identité propre au groupe professionnel. Cette professionnalisation traduit une augmentation de la technicité des exigences bureaucratiques de réponse aux appels à propositions dans le cadre de la mise en œuvre de la politique européenne de recherche et marque l'institutionnalisation de postes d'experts qui véhiculent des pratiques de bonne gestion de la science et, dans une certaine mesure, une représentation économiste de la recherche.

La légitimation institutionnelle conflictuelle des médiateurs de la politique européenne de recherche au CNRS

En fait, l'imposition du modèle européen qui se joue avec l'institutionnalisation de postes d'experts remet en cause d'autres formes instituées de contrôle de l'allocation des ressources financières dans le champ scientifique. Comme le note Pierre Bourdieu, le capital administratif accumulé dans des

²⁶ *Ibid.*

²⁷ Entretien personnel avec un Chargé d'Affaires Europe (Céline).

²⁸ Entretien personnel avec une Ingénieur Projets Européens (Martine).

²⁹ Entretien personnel avec une Ingénieur Projets Européens (Sophie).

³⁰ Entretien personnel avec une Ingénieur Projets Européens (Martine).

postes – direction de laboratoires, direction de départements scientifiques... – permet aux agents qui les occupent de contrôler les moyens de production et de reproduction du pouvoir dans le champ scientifique³¹, notamment via l'orientation de l'allocation des ressources financières qui sont distribuées par l'autorité politique pour ce qui concerne la recherche publique³². Or, cette accumulation tient à l'histoire du champ qui, dans le cas de l'orientation des ressources financières, tient à l'institutionnalisation de postes qui correspondent à des positions de force ajustées au principe d'évaluation de la science – et des scientifiques – du modèle étatique d'intervention publique dans le secteur de la recherche. Puisque la forme de l'évaluation européenne diffère fondamentalement de celle de l'évaluation nationale, on ne peut pas supposer que le capital administratif utile dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale (française) l'est également s'agissant de la politique européenne. Ou encore, les formes institutionnelles de la mise en œuvre des politiques européenne et nationale dans le champ scientifique ne sont pas *a priori* les mêmes. Ainsi, concernant le capital administratif – mais pas forcément le capital scientifique dont on peut penser qu'il est pour une grande partie international – il faut distinguer entre le champ scientifique considéré dans son institutionnalisation nationale et le champ scientifique considéré dans son institutionnalisation européenne. Des effets de cette non correspondance des formes institutionnelles sont perceptibles à deux niveaux : au niveau du champ de lutte – les agents peuvent commettre des erreurs de lecture du jeu ou, au contraire, peuvent révéler

des adaptations conceptuelles au jeu – et au niveau du champ de force avec une redistribution des cartes dans le jeu de l'allocation des ressources financières. La métaphore du jeu de carte est ici éclairante pour comprendre que la redéfinition des rapports de pouvoir n'est pas automatique : même avec une nouvelle distribution des "bonnes" et "mauvaises" cartes, l'orientation de l'attribution des ressources financières dépend de la manière dont les acteurs jouent, qui elle-même tient pour beaucoup à leur degré de compréhension des nouvelles règles du jeu. Le fait que le capital administratif utile dans le jeu européen (insertion dans le milieu bruxellois, maîtrise des attentes de la Commission...) ne soit pas de même nature que celui qui est utile dans le jeu national (direction de laboratoires ou d'organismes de recherche...) peut entraîner des problèmes de lecture de la part des agents qui n'appliquent pas nécessairement les bonnes grilles d'analyse au jeu. Par exemple, un chercheur peut, sans grand effet, s'attacher à faire soutenir son projet européen par des agents qui occupent un poste d'autorité dans le jeu national : c'est le cas de Bernard qui dirige une équipe de recherche et qui déclare avoir été « *très surpris* » de son échec à Bruxelles alors qu'il avait obtenu le soutien de la Direction Générale du CNRS³³. Cet événement a permis au chercheur de réviser sa perception des modalités d'intervention publique européennes. D'une manière générale, en remarquant que les ressources qu'ils possèdent ne sont pas ajustées au principe d'allocation des ressources dans le jeu européen, les chercheurs adoptent souvent une posture critique qui trouve sa justification rhétorique dans la défense de l'autonomie du champ scientifique. Ainsi, Bernard dénonce-t-il le « *côté marketing qui, à la limite, peut être malsain* » de l'évaluation des propositions européennes dans la mesure où « *c'est pas parce que vous avez une belle image que vous avez un beau résultat en science* »³⁴. Ce

³¹ Pierre Bourdieu, *Les usages sociaux de la science. Pour une sociologie clinique du champ scientifique*, Paris, Institut National de la Recherche Agronomique, 1997, coll. « Sciences en questions », pp. 28-29.

³² Il s'agit là d'une simplification, on ne peut ramener les effets d'une politique de recherche dans le champ scientifique à sa simple fonction distributrice de ressources financières. D'autres effets comme le prestige reconnu par les chercheurs aux équipes qui bénéficient d'un financement pourraient par exemple être également pris en compte.

³³ Entretien personnel avec un chercheur (Bernard).

³⁴ *Ibid.*

chercheur déclare que « *les scientifiques [...] ne sont pas contre le fait qu'il y ait des évaluations mais ils sont contre le fait d'une trop grande bureaucratie* » et ajoute « *c'est d'une complexité pour monter ces projets !* »³⁵. La politique européenne de recherche est critiquée car elle distribue des ressources aux agents en application de principes qui n'ont aucune valeur dans le champ comme en témoigne ce directeur d'unité de recherche qui préférerai voir l'évaluation s'appuyer sur des principes d'autorégulation du champ comme les « *récompenses* » ou les « *citations* » scientifiques :

« Bon, bien sûr, il faut, à un moment, une évaluation du travail. [...] Mais, savoir qui sont les bons scientifiques, ça pose pas trop de problèmes, hein, il y a... vous savez, il y a les citations... les scientifiques, ils publient des choses, quoi. Moi, si on me recommande untel en me disant : "vous verrez, il est très bon" et puis qu'il a rien publié depuis cinq ans... ben, je vais être sceptique, quoi. Il y a aussi les récompenses, les prix... »³⁶

L'acceptation de l'expert – et de ses compétences ajustées à l'évaluation considérée comme illégitime – par le chercheur passe donc par une remise en cause de certaines croyances attachées au jeu national. Comme on l'a vu avec le cas de Bernard, un premier échec à Bruxelles peut jouer le rôle d'un élément perturbateur dans les représentations du monde du chercheur qui peut l'amener à modifier ses croyances et à accepter le rôle de l'expert du même coup. Sophie, Ingénieur Projets Européens, témoigne cependant de la difficulté de la tâche à accomplir pour s'imposer :

« [les chercheurs] n'ont pas compris les premiers échecs. Par contre, [...] quand [...] j'ai commencé à leur expliquer comment marchait la Commission et qu'est-ce qu'elle souhaitait dans cette stratégie-là... Heu... au début, bon... c'était un peu un rejet, parce que c'est... heu... c'est trop compliqué, c'est trop de travail. Donc, heu... du coup, c'est énormément de discussion, et au fur et à mesure des discussions, et puis que vous démontez chaque fois leur démarche pour leur dire : "voilà, scientifiquement, d'accord. Ça colle. Mais si je vous mets dans la stratégie de développement durable de

la Commission : ça colle pas." Donc, ça, ça demande beaucoup de renoncement [...] »³⁷

L'expert impose d'autant mieux son rôle auprès des chercheurs que ceux-ci croient en l'importance de son travail pour réussir à Bruxelles. Cependant, la position de pouvoir de l'expert vis-à-vis du chercheur est fragile car elle tient à la reconnaissance de sa compétence par le chercheur. Pierre, un Point de Contact National (PCN) – il s'agit d'experts nommés par le Ministère délégué à la recherche intervenant théoriquement auprès de tous les chercheurs français, donc, y compris au CNRS – analyse bien cette condition fragile de maintien du rôle :

« [...] le problème pour un PCN [...] c'est que quand il a fait tout son travail d'aide de montage de projet, si le porteur de projet revient vers lui en disant : "mon projet n'est pas passé, le rapport d'évaluation qu'on m'envoie, moi, je comprends pas pourquoi on me reproche ça, etc.", le point de contact dira : "écoutez, moi, le rapport d'évaluation, je l'ai pas". Ça fait quand même une rupture dans la chaîne qui peut se traduire et se comprendre par une rupture de confiance – moi, je traduis ça comme ça – parce qu'on se dit : "bon, le PCN nous mène et puis finalement, il sait pas c'que ça d'vient." »³⁸

Pour cet expert, cette rupture de confiance met en cause la crédibilité de son travail en fragilisant la croyance qui fonde son autorité auprès du scientifique :

« [...] quand j'étais à mes débuts de point de contact [...] j'avais cette rupture, et j'ai très souvent râlé auprès du Ministère – mais vraiment râlé – en disant : "c'est pas possible, parce que c'est l'efficacité, c'est la crédibilité de mon activité qui est en jeu !" »³⁹

Les experts servent aux chercheurs de porte d'entrée dans l'espace européen d'attribution des financements à la recherche. En revanche, leur aide ne constitue pas une garantie de succès dans le processus complexe de mise en œuvre de la politique européenne. Les experts

³⁵ *Ibid.*

³⁶ *Ibid.*

³⁷ Entretien personnel avec une Ingénieur projets Européens (Sophie).

³⁸ Entretien personnel avec un Point de Contact National (Pierre).

³⁹ *Ibid.*

sont placés dans une condition de crédibilité – et *in fine* de légitimité – fragile qu'ils renforcent éventuellement en fermant l'accès au savoir portant sur l'espace européen – monopolisation de la compétence, via la reconnaissance des diplômés (*voir plus haut*).

En fait, l'institutionnalisation – même fragile – de postes d'experts qui jouent un rôle important dans le processus d'allocation des ressources financières dans le champ scientifique marque une perte d'influence dans ce processus pour les agents les plus fortement dotés en capital administratif utile dans le jeu national. En effet, l'occupation des postes d'autorité traditionnels du champ scientifique considéré dans son institutionnalisation nationale – comme la direction d'un laboratoire, l'appartenance à un Département Scientifique du CNRS, etc. – ne confère pas de moyens d'action dans le jeu européen. Autrement dit, ces postes ne correspondent pas à du capital accumulé et institutionnalisé dans le champ scientifique considéré dans son institutionnalisation européenne. Du coup, certaines hiérarchies habituelles peuvent être renversées. Par exemple, Bernard, directeur d'équipe de recherche, révèle qu'après son échec à Bruxelles – pour un problème de délais et une action de lobbying inefficace – ce sont de jeunes post-docs du laboratoire qui se lancent dans la préparation d'un autre projet⁴⁰. Ceux-ci sont peut-être plus à même de répondre aux exigences bureaucratiques – on peut penser qu'ils ont une meilleure maîtrise de l'anglais de communication et de l'informatique par exemple. Bernard, qui est également membre de la Direction du CNRS, révèle que, contrairement à ses attentes (*i.e.* à ce qu'il jugerait légitime), sa position institutionnelle ne lui procure aucun moyen d'action dans le jeu européen :

« Alors, l'autre chose, aussi, que nous autres scientifiques on ne comprend pas, c'est : qui prend les décisions à Bruxelles ? Qui est-ce qui lance les thèmes de recherche ? C'est très, très flou, hein. Et étant à la

direction du CNRS, je devrais le savoir. Ben, à la direction du CNRS "prrrr", on sait pas très bien, quoi »⁴¹

Le « *flou* » signifié par ce chercheur est révélateur d'une perte de contrôle synonyme d'une remise en question du rôle d'autorité. De fait, les règles d'évaluation des propositions européennes se décident à Bruxelles – et c'est d'ailleurs là-bas que la direction du CNRS essaye d'intervenir notamment via le Bureau de Bruxelles⁴². Les agents de la Direction des Relations Internationales manifestent ainsi des réticences à voir les projets des chercheurs échapper à leur contrôle lorsque ces derniers font appel à des consultants extérieurs. Pour Jean, un responsable de la Direction qui ne se déclare pas *a priori* opposé à de telles pratiques :

« il faut quand même faire très attention à qui on s'adresse et [...] bien souvent, les scientifiques – parce que, bon, je sais pas, c'est peut-être dans les modes de l'époque aussi d'faire appel au privé – mais, ne mesurent, en fait, pas toujours qu'ils ont en interne les ressources nécessaires pour faire à moindre prix et avec... sous contrôle de l'organisme... parce que c'est vrai que tout s'qu'on soustraite, on en perd la responsabilité et le contrôle et, là, on est quand même sur des sujets assez stratégiques finalement. »⁴³

On peut donc voir dans la création du poste d'Ingénieur Projets Européens une tentative de la Direction des Relations Internationales de contrôler un moyen d'action utile dans le jeu européen pour compenser une perte d'influence. Théoriquement, les agents des Départements Scientifiques retrouvent également un moyen de contrôler l'allocation des ressources financières – au moins pour les gros projets (type Réseaux d'Excellence et Projets Intégrés) – puisqu'ils sont censés décider de l'attribution des experts à tel ou tel projet et chercheur. L'affectation des Ingénieurs Projets Européens permet à des

⁴¹ *Ibid.*

⁴² Plusieurs organismes de recherche publique français mutualisent des moyens (bureaux, personnels...) pour être présents à Bruxelles. Ils sont rassemblés au sein du CLORA (CLub des Organismes de Recherche Associés).

⁴³ Entretien personnel avec un responsable de la Direction des Relations Internationales (Jean).

⁴⁰ Entretien personnel avec un chercheur (Bernard).

agents habitués à avoir un rôle dans l'évaluation de la recherche de conserver des moyens d'action dans le jeu européen qui discrédite *a priori* le fondement de leur pouvoir attaché à la structuration propre du jeu national. Les agents des Départements Scientifiques tendent ainsi à reproduire – via l'attribution des experts à tel ou tel projet – leur rôle d'orientation de l'allocation des ressources dans le champ scientifique. Ainsi, un Chargé d'Affaires Communautaires d'un Département scientifique précise bien qu' « *il y a des projets européens [que le département] ne souhaite pas soutenir* » et d'autres qui sont « *prioritaires* »⁴⁴. La création du poste d'Ingénieur Projets Européens apparaît ainsi comme une tentative de conversion de rôles d'autorité de l'institution nationale vers l'institution européenne. Cependant, il ne s'agit que d'une conversion limitée, rendue possible par l'engagement de moyens financiers – les salaires des Ingénieurs Projets Européens – mais qui ne remet pas en cause les caractéristiques du jeu européen, à savoir l'importance de la maîtrise de compétences spécifiques qui tendent à devenir l'apanage d'experts professionnels pour contrôler l'allocation des ressources financières dans le champ scientifique.

⁴⁴ Entretien personnel avec un Chargé d'Affaires Communautaires (Daniel). En fait, en raison du faible nombre de gros projets montés, l'attribution des Ingénieurs Projets Européens est dans bien des cas quasi automatique.